DÉCLARATION SUR L'HONNEUR JUSTIFICATIVE DE DÉPLACEMENT EN CAS D'ENTRÉE EN ITALIE EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

(à remettre au transporteur lorsqu'on emprunte un moven de transport public)

Je soussigné/e		, n	é/e	le		à
(), résida	ınt à				(_),	rue
, conscie	nt des sa	nctions pé	énales	que je p	ourrais	encourir
en cas de déclarations mensongères et de faux et usage de fau	x, ainsi c	que des sa	nction	s prévue	es par l'	article 4
du décret-loi n° 19 du 25 mars 2020						
DÉCLARE SUR L'HO	NNEUI	R				
1) d'être au courant des mesures pour lutter contre l'épidémie des dispositions contenues dans le décret du Président du Co						mment,
2) de ne pas être soumis à la mesure de quarantaine et de n	e pas av	oir été tes	sté pos	sitif au (Covid-1	19;
3) d'être rentré/e en Italie en provenance	de l	la local	lité	étrang	ère s	suivante
, avec le moy	en de tra	ansport st	ıivant	(dans le	cas d'u	n moyen
de transport privé, indiquer le type de véhicule et la plaque d'ir numéro de vol / du titre de transport en train ou autocar / trave			ns le c	as d'un t	ranspoi	rt public,
4) je fais partie des cas suivants (indiquer une option):						
A) équipage des moyens de transport;						
D) parannal roulant						

- B) personnel roulant;
- C) citoyens et résidents de l'Union européenne, d'un Etat faisant partie de l'accord de Schengen, d'Andorre, de la Principauté de Monaco, de la République de Saint-Marin, de l'Etat de la Cité du Vatican, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord qui entrent en Italie pour des motifs professionnels démontrés ;
- D) personnel sanitaire entrant en Italie pour exercer une profession sanitaire, y compris l'exercice temporaire spécifié à l'art. 13 du D.L. n° 18 du 17 mars 2020 ;
- E) travailleurs transfrontaliers qui entrent et sortent du territoire national pour des motifs professionnels démontrés et pour retourner à la maison ;
- F) le personnel d'entreprises ayant leur siège social ou un établissement en Italie pour des déplacements à l'étranger dans le cadre d'impératifs professionnels démontrés d'une durée maximale de 120 heures;
- G) les fonctionnaires et les agents de l'Union européenne ou d'organisations internationales, les agents diplomatiques, le personnel administratif et technique des missions diplomatiques, les fonctionnaires et les employés consulaires, le personnel militaire dans l'exercice de leurs fonctions;
- H) élèves et étudiants qui fréquentent des cours dans un Etat différent de celui de leur résidence ou d'habitation, dans lequel ils retournent tous les jours ou au moins une fois par semaine ;
- I) un séjour en Italie d'une durée maximale de 120 heures, pour motifs professionnels, de santé ou pour une urgence absolue;

- J) transit sur le territoire national pour rentrer dans le pays dans lequel on réside ou habite (durée maximale du séjour en Italie: 36 heures);
- K) déplacement à partir de/pour les Etats membres de l'Union européenne, les Etats faisant partie de l'accord de Schengen, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et Irlande du Nord, Andorre, Principauté de Monaco, République de Saint-Marin, Etat de la Cité du Vatican, sans avoir séjourné dans des Etats ou des territoires différents durant les 14 jours précédents l'entrée en Italie;
- L) aucun des cas susmentionnés.

Si la lettre L) a été indiquée, remplir également les lignes suivantes:

5) que le déplacement est déterminé par des motifs d	e santé, de travail ou d'extrême urgence ou pour le retou
à son domicile, dans son habitation ou sa résidenc	e (indiquer de manière spécifique, concrète et contrôlable
les motifs du déplacement et leur urgence et néces	ssité):
6) je passerai la période de 14 jours de surveillance	sanitaire et d'auto-isolement à domicile dans
l'habitation/logement situé/e à l'adresse suivante	:
piazza/via	n°porte
Commune	()
CP	
auprès de :	
7) que, dès que j'arriverai en Italie, je me rendrai dire	ctement et le plus rapidement possible, à l'adresse indiquée
	véhicule ou le véhicule privé suivant:
8) que les numéros de téléphone sur lesquels je peu	ex recevoir les communications pendant l'entièreté de la
période de surveillance sanitaire et d'auto- portable :	isolement à domicile sont les suivants : fixe :
portuble .	
Lieu, date et heure de la présente déclaration	
Signature du déclarant,	pour le transporteur,